



## Conseil municipal Séance du 9 décembre 2011

L'an deux mil onze, le neuf décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du deux des mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS** : MM. MARIAN Roland, Maire - GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mmes RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe - DUCHÊNE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint – M. ROY Thierry - Mme LEBOEUF Céline - MM. LAFARGE Philippe - LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes CUNHA Martine - DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie - M. MESNARD Olivier .

**POUVOIRS** : De Mme CUNHA Martine à M. ROY Thierry  
De Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe  
De Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier  
De M. MESNARD Olivier à M. MARIAN Roland.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. ROY Thierry.



### **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité après avoir pris note de l'observation concernant deux mots manquants comme suit : Point IV- Budget-Finances/ B. Demande de subvention de l'association de gymnastique/dernier alinéa où il fallait lire pour aider l'association à organiser une **manifestation** avant la fin de l'année **sportive**.

Mme RAVION demande si un nouveau point pourrait être fait sur la Taxe d'Aménagement. Il est précisé que l'assiette servant au calcul de la Taxe Locale d'Équipement est la SHON alors que pour la Taxe d'aménagement toutes les surfaces closes et couvertes de plus de 1,80m de hauteur seront taxées.

### **II- DIVERS-INFORMATIONS**

#### ***A- Point sur la précédente séance***

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion.

#### ***B- Point autres réunions***

- ✓ **Syndicat de transports scolaires (SITS)** : Frédéric LUCIER fait le point sur la dernière réunion du SITS qui a traité notamment des sujets suivants :
  - point sur la rentrée scolaire
  - décision du Conseil Général de ne plus prendre en charge les frais de TER des collégiens nécessitant la mise en place de cars supplémentaires
  - campagne de sécurité mise en place par le Conseil Général autour des arrêts de car et des abris bus ; il ne semble pas y avoir d'arrêts dangereux à Villeperdue exception faite pour un car ne relevant pas du SITS mais s'arrêtant dans le virage près du château
  - Intégration des communes de Truyes et Saint Branchs.

- ✓ **Syndicat de Bossée** : Arlette DUCHÊNE donne connaissance du compte rendu de la dernière réunion du syndicat dont la dissolution a été prononcée. Diverses communes vont intégrer un autre syndicat. Certaines vont rester seules et prendre en charge les travaux courants d'entretien. M. le Maire propose de faire une étude sur les coûts et les charges afférents à la gestion et au financement des entretiens avec des véhicules plus légers et de rencontrer des représentants du SAVI début 2012.
- ✓ **Comité de pilotage** : Gérard LEGRAND précise que l'étude concernant la prise éventuelle de compétence musique va être présentée au bureau avec un inventaire exhaustif des charges et recettes. Le coût global serait de l'ordre de 125 000 €, aides déduites, avec un surcoût pour la communauté de communes d'environ 80 000 € par rapport à la situation actuelle. Il sera nécessaire de prévoir de nouveaux locaux, un administratif pour la gestion... M. le Maire conseille de ne pas prendre de décision hâtive et d'attendre les décisions en matière de projet de territoire. Il ajoute qu'il en est de même pour l'enfance jeunesse dont le coût sera plus important à l'avenir avec des créations de postes, des locaux...
- ✓ **Communauté de Communes et réforme** : M. le Maire précise que, suite aux élections sénatoriales, il a été décidé de surseoir à la mise en place de la réforme territoriale. De ce fait, toutes les démarches engagées sont arrêtées jusqu'à une date non connue à ce jour car la loi précédente n'est plus applicable et la nouvelle loi n'est pas encore votée. Il ajoute que la CCVI a émis un avis favorable pour l'adhésion de Villeperdue, Thilouze et Pont de Ruan ; par contre elle ne serait pas prête à accepter l'intégration de Cormery dans l'immédiat.
- ✓ **Rencontre avec Marisol TOURAINE** : M. le Maire signale qu'après l'inauguration des festivités des 10 ans de la Bibliothèque, une petite réunion de travail a été organisée avec Marisol Touraine au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :
  - intercommunalité
  - subventions FDACR pour des projets communaux : les financements sont restreints mais une aide assez modique pourrait être accordée en 2012 pour de l'achat de matériel et une aide plus importante pour des travaux serait envisageables en 2013
  - réserve parlementaire : pas de fonds dans l'immédiat et des aides plus modiques à l'avenir
  - entretien de la RD21 : des travaux d'entretien et l'aménagement du carrefour avec la RD 910 sont envisagés
  - arrêt de bus sur la RD 910 : un seul arrêt de car non éclairé. Un second arrêt devrait être mis en place de l'autre côté de la voie.

### ***C- Rapport SIEIL***

M. le Maire présente aux élus le rapport d'activité 2010 du SIEIL et ses principales missions :

#### **- Le service public de l'électricité**

La tempête Xynthia du 28 février 2010 a mis de nouveau à rude épreuve les réseaux sur le département, privant d'électricité de nombreux usagers. Après de multiples échanges entre les services, une liste de dossiers concordants a été établie et le comité restreint du FACE a décidé d'accorder au SIEIL une dotation de 327 200 € TTC.

L'année 2010 enregistre une augmentation des longueurs globales de réseaux construits.

#### **- L'éclairage public**

À la demande de nombreuses communes, le SIEIL a proposé de modifier ses statuts pour disposer de la compétence Eclairage public. Dans le cadre des bilans énergétiques réalisés au titre des audits, le Syndicat pourra analyser les données et conseiller la commune si cette dernière lui transfère la compétence.

#### **- Le service public du gaz**

De la même façon qu'elles adhèrent à la compétence électricité, les communes peuvent choisir d'adhérer à la compétence gaz du SIEIL. Le Syndicat agit alors en tant qu'autorité concédante et maître d'ouvrage des réseaux de distribution publique du gaz.

### **- La cartographie numérisée**

L'année 2010 a vu la mise en oeuvre et la réalisation de tests de bon fonctionnement par le SIEIL d'un lien extranet complémentaire destiné à la consultation du cadastre et des données relatives aux réseaux électriques pour l'éclairage public à destination des collectivités. Les communes qui adhéreront à la compétence éclairage public du Syndicat pourront dès la fin de l'année 2011 disposer de ce nouvel outil.

### **- La défense des consommateurs avec notamment :**

- \* La concertation avec les citoyens-consommateurs
- \* L'expérimentation des compteurs Linky
- \* La marque Clair'Energie ou marque de confiance des fournisseurs de l'électricité et du gaz
- \* La Protection des usagers ; le SIEIL se positionne en qualité de garant du service public et comme protecteur des consommateurs.
- \* Ce rapport fait le point aussi sur les moyens humains et financiers du syndicat.

### ***D- SIEIL et compétence éclairage public***

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de ses nouveaux statuts, le SIEIL s'est notamment doté de la compétence "Éclairage public". Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal, s'il le souhaite, peut délibérer sur le transfert au SIEIL de cette nouvelle compétence "Éclairage public". La compétence peut être transférée dès lors que l'audit complet des installations (modèle SIEIL ou équivalent) a été réalisé (cf. règlement d'usage) et la sécurisation du patrimoine existant effectuée ou engagée conformément aux prescriptions de l'audit. L'audit n'étant pas encore réalisé sur Villeperdue, le Conseil Municipal, décide surseoir à cette décision.

### ***E- Agence Régionale de Santé et mesure des Alkylphénols et des nitrosamines***

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agence Régionale de Santé Centre qui a lancé en 2011 une campagne de mesures sur les Chlorures de vinyle monomère élargies à des mesures sur les alkylphénols, les nitrosamines et les acides acétiques halogénés, les haloacétonitriles et les trihalométhanes ; étude pour laquelle la commune a été retenue avec des prélèvements d'eau qui seront effectués le 12 décembre 2011, tant sur la ressource qu'en sortie de station de traitement.

### ***F- Cantine- Sogeres et qualité nutritionnelle***

M. le Maire donne connaissance du courrier de l'entreprise SOGERES qui fait le point sur le décret sur la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire publié au Journal Officiel du 30 septembre 2011 et applicable de suite à l'ensemble des restaurants scolaires de France, exception faite pour ceux servant moins de 80 couverts par jour en moyenne sur l'année, pour lesquels les dispositions du décret ne seront applicables qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Cette obligation s'applique au prestataire Sogeres qui est le fournisseur des repas de notre restaurant scolaire. Les points incontournables portent sur : la variété des plats, la taille des portions servies, le sel et les sauces et le pain. Ce courrier précise que les menus sont préparés par des diététiciens diplômés.

### ***G- Dissolution du Syndicat de Bossée***

M. le Maire invite les élus à se prononcer sur le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure (SIATH) et donne lecture de la délibération du SIATH y afférente.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure (SIATH) en date du 31 décembre 1941 modifié par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2004 ;

Vu la délibération relative à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement des terres humides du plateau de Sainte Maure en date du 9 mars 2011

Considérant la nécessité de transférer la compétence hydraulique agricole précédemment exercée par le SIATH au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI)

Considérant la nécessité d'une meilleure gestion de l'eau et de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne (DCE)

Etant entendu que les fossés, busages, retenues d'écrêtage des crues de drainage agricoles réalisés par le SIATH depuis sa création, devront continuer à être entretenus

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Emet** un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des terres humides du plateau de Sainte Maure de Touraine;
- **Décide** d'adhérer au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Indre.

#### ***H- Syndicat de Bossée- excédent et solde de trésorerie***

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 12 décembre 2011, émanant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure (SIATH) concernant la répartition de l'excédent de fonctionnement et du solde de trésorerie disponibles au 31 décembre 2011. Il précise que le Conseil Syndical a retenu comme clé de répartition le pourcentage par rapport aux longueurs de fossés ce qui représente 2,02% pour la commune de Villeperdue.

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure ( SIATH) en date du 31 décembre 1941 modifié par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2004 ;

Vu la délibération relative à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement des terres humides du plateau de Sainte Maure en date du 9 mars 2011 ;

Vu la délibération relative à la répartition de l'excédent de fonctionnement et du solde de trésorerie disponibles du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure en date du 8 décembre 2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Emet** un avis favorable quant au choix de la clé de répartition de l'excédent de fonctionnement et du solde de trésorerie disponibles au 31 décembre 2011
- **Emet** un avis favorable sur le pourcentage attribué à la commune.

#### ***I- DIA***

M. le Maire donne connaissance de la DIA concernant une maison située 3, rue des Pinsonnières. Les élus décident de ne pas préempter pour ce bien.

#### ***J- Maison PASQUEREAU***

M. le Maire propose aux élus d'envisager de se positionner sur l'acquisition de cet immeuble situé à proximité des logements locatifs communaux dernièrement aménagés en centre bourg. Ce bien pourrait intéresser la commune.

#### ***K- Nouveaux horaires de trains***

M. le Maire informe les élus que des usagers ont lancé une pétition concernant les nouveaux horaires de trains mis en place à compter du 11 décembre 2012 dans le cadre d'une opération de

cadencement de la circulation ferroviaire. Ces derniers ont fait l'objet d'une information des usagers mais sans concertation, voire sans toujours bien tenir compte des besoins des usagers (scolaires, horaires de travail, correspondances avec des TGV et autres trains...).

Il précise que cela va entraîner des bouleversements assez conséquents, que la priorité est donnée aux TGV, les TER devenant des variables d'ajustement et, alors que les nouvelles lignes LGV sont imposées, les services TER se dégradent.

Il ajoute que pour Villeperdue le premier train du matin et le dernier du soir posent problèmes.

Il propose aux élus d'adopter une motion de soutien.

#### ***L- Nouveaux horaires de trains et Motion***

Les élus font le point sur les nouveaux horaires de trains qui vont être mis en place à compter du 11 décembre 2012 dans le cadre d'une opération de cadencement de la circulation ferroviaire. Ils prennent ensuite connaissance de la pétition formulée par les usagers de la ligne TOURS – PORT DE PILES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- tient à signaler son désaccord avec cette nouvelle grille et ses conditions de mise en place
- apporte son soutien à la pétition des usagers
- demande au Conseil Régional, autorité organisatrice des TER, de tout mettre en œuvre pour l'élaboration d'une nouvelle grille prenant en compte les besoins des usagers
- sollicite l'intervention de la médiatrice chargée du dossier « cadencement »
- demande l'intervention et le soutien des parlementaires
- souhaite la mise en place d'une nouvelle grille horaires au plus tôt.

### **III- LGV**

#### ***A- Point dernière rencontre avec Coséa***

M. le Maire fait le point sur la dernière rencontre avec Coséa qui a porté sur :

- la mise en place d'un passage grands gibiers, d'un passage animaux et matériel agricole
- la gestion et l'entretien des ouvrages d'art : les communes pourraient accepter la rétrocession avec entretien des seules bandes de roulement à la charge des collectivités.

#### ***B- Mise en place du comité des exécutifs pour l'attribution du Fonds de Solidarité Territoriale (FST)***

Les élus sont informés que des fonds de l'ordre de 30 millions d'€ seront distribués aux communes impactées par la nouvelle ligne LGV qui devront déposer des demandes d'aide sur des projets de leur choix. Les aides seront limitées à 80% de la dépense.

Une première réunion, présidée par le Préfet coordonnateur de la Vienne, s'est tenue le 10 novembre dernier à Angoulême, réunion au cours de laquelle quelques élus de la Communauté urbaine de Bordeaux se sont manifestés pour revendiquer une part plus conséquente de ce FST afin de prendre en compte les densités d'habitants impactés. Cette dernière a déjà obtenu des aides pour financer divers grands travaux préalables à l'arrivée de la LGV. Il s'avère que ces communes ne s'étaient pas associées aux autres collectivités pour demander ce FST. Cette demande est à l'opposée de ce que réclame la très forte majorité des communes regroupées en coordination. Des démarches vont être engagées par cette coordination pour faire respecter les engagements pris par différents ministres pour une répartition au prorata du linéaire.

Un Comité des exécutifs va être mis en place.

#### ***C- CIAF et mise à disposition de salle***

M. le Maire rappelle aux élus que diverses communes mettent des salles communales à disposition des commissions intercommunales d'aménagement foncier. Il s'avère que ces mises à disposition ont un coût pour la collectivité qui accueille (préparation et entretien des dits locaux,

électricité, chauffage..). Il propose de solliciter un dédommagement pour les collectivités concernées dont la commune de Villeperdue.

Après discussion et délibération les élus, à l'unanimité, à main levée :

- 1- acceptent de mettre à disposition de la CIAF une salle communale
- 2- sollicitent un dédommagement de 25 € par demi-journée et de 50 € par journée d'occupation d'une salle communale pour la tenue des réunions de travail de la CIAF.

#### **IV- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

##### ***RAM et demande de salle***

M. le Maire informe les élus de l'arrivée de Chloé RIVENEAU comme nouvelle animatrice RAM à compter du 5 décembre 2011. Une nouvelle organisation des permanences du relais d'assistants maternels sur le territoire de la communauté de communes est mis en place. Le RAM deviendra « itinérant » et assurera une animation à raison d'une matinée, un jeudi sur quatre, à Villeperdue. La mise à disposition d'une salle communale s'avère nécessaire pour ce faire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, accepte la mise à disposition gratuite de la petite salle de la salle polyvalente, régulièrement utilisée par l'association communale « Les Fripons », et de la Bibliothèque municipale.

#### **V- Assainissement**

##### ***A- Régularisations budgétaires***

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits suite à un report erroné des excédents antérieurs en section d'investissement:

Désignation des articles			
Numa	Libellé	Recettes	Dépenses
001-00	Excédents antérieurs reportés	-110,60	
020-00	Dépense imprévues		-110,60
	TOTAL	-110,60	-110,60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, à main levée, adopte ces régularisations budgétaires.

##### ***B- Admission en non-valeur***

M. le Maire fait part aux élus des demandes d'admission en non-valeurs de pièces irrécouvrables, présentées par M. le Receveur Municipal, en ce qui concerne le budget annexe assainissement, pour un montant global de 325,94 € dont :

- 142,30 € à l'encontre de Madeleine JANOU
- 83,22 € à l'encontre de Mickaël VOISINET
- 91,30 € à l'encontre de Jean-Pierre GRATTEAU
- 9,12 € à l'encontre de Yannick DELLION.

Il invite les élus à se prononcer sur ces admissions en non-valeur.

Après discussion et délibération les élus, à l'unanimité, à main levée :

- acceptent la mise en non-valeur des impayés VOISINET et DELLION
- refusent la mise en non-valeur des impayés JANOU et GRATTEAU
- demandent la mise en recouvrement des impayés JANOU soit auprès de Mme JANOU, soit auprès de M. ou Mme BLIMONT Franck qui habitaient avec elle au cours de la période considérée.

##### ***C- Résultats 2010 (estimation)***

Les élus prennent connaissance des résultats de la gestion 2010, arrêtée à la date de ce jour, concernant l'assainissement comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	Prévu	Réalisé au 9-12
Dépenses	57500,00	39437,70
Recettes	57500,00	65116,21
<b>Section d'investissement</b>		
Dépenses	139570,00	21944,52
Recettes	139570,00	83448,79

Il précise que les dépenses d'investissement portent essentiellement sur l'acquisition de pompes de relevage et sur le remplacement de 3 armoires de commande.

#### ***D- Présentation du Budget Primitif 2012***

M. le Maire fait le point sur les travaux à prévoir en 2012.

Il rappelle aux élus qu'il y a lieu de prévoir la remise en état du réseau communal d'assainissement eaux usées pour faire suite aux prescriptions mentionnées dans le rapport NCA concernant le diagnostic du réseau existant ; travaux n'ayant pu être effectués ni en 2010 ni en 2011. Il propose de n'affecter qu'une partie des excédents de fonctionnement de l'année précédente pour financer les programmes d'investissements, d'affecter l'autre partie à la section de fonctionnement et de continuer à provisionner les futurs travaux de la station d'épuration.

Il ajoute qu'il s'avère nécessaire de dégager une somme d'environ 6 000 € pour l'achat de 2 pompes et donc de ce fait d'envisager une recette de 41 000 € au titre de la redevance assainissement 2012.

#### ***E- Redevance 2012***

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs eau et assainissement comportant une part fixe doivent répondre aux obligations issues de l'article L.2224-12 du CGCT et du décret du 6 Août 2007, à savoir pour les communes rurales, que la part fixe ou abonnement ne peut excéder 40% du montant de la facture type 120m<sup>3</sup>.

Il rappelle aux élus que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par l'Agence de l'eau Loire Bretagne sur les m<sup>3</sup> assainis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 qui était de 0,16 €/m<sup>3</sup> en 2008, 0,17 €/m<sup>3</sup> en 2009, 0,18 €/m<sup>3</sup> en 2010, 0,19 €/m<sup>3</sup> en 2011, passe à 0,20 €/m<sup>3</sup> en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, arrête les tarifs 2012 comme suit :

- part forfaitaire de la redevance assainissement **54,00 €** (rappel : 52,00 € pour 2011)
- part variable applicable sur les consommations portée à **0,6900 €** (rappel : 0,6600 € en 2011)
- fixe la date limite de paiement de la prochaine facturation au 30 juin 2011 sachant que les redevances impayées après cette date seront majorables de 25% selon les dispositions de l'article 12 du décret n° 67.945 du 24 octobre 1967.

Le coût global pour un foyer consommant 120m<sup>3</sup> d'eau pour 2012 sera de :

- 160,80 € redevance modernisation des réseaux comprise (rappel : 154,00 € en 2011, 136,00 € en 2010 - 111,20 € en 2009 – 107,00 € en 2008)
- 136,80 € sans cette redevance, dont 54,00 € de part fixe (39,476%) et 82,80 € pour la part variable (60,524%).

Pour les personnes disposant d'une alimentation en eau potable sans comptage de l'eau distribuée ou consommée (avec ou sans raccordement au réseau communal équipé d'un système de comptage), M. le Maire propose de retenir le principe d'une facturation forfaitaire de la redevance assainissement identique à celle retenue par l'Agence de l'eau pour la redevance modernisation des réseaux de collecte, à savoir : 65m<sup>3</sup> par personne habitant le foyer.

Le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité, à main levée.

### ***F- Station d'épuration***

M. le Maire rappelle que le cabinet IRH a été retenu pour la maîtrise d'œuvre concernant la future station d'épuration. Il précise qu'il a rencontré un agent de ce cabinet pour trouver un terrain potentiel pour recevoir la station qu'il ne faut pas trop éloigner des lagunes actuelles. Une partie du terrain agricole situé à proximité, classé en NG au PLU, propriété de M. d'ESPOUS pourrait convenir. Ce dernier serait d'accord pour céder le terrain nécessaire dans le cadre d'un échange avec un chemin communal situé dans le parc du château. La commune devra aussi verser une indemnité à l'exploitant.

Une première réunion de travail est prévue avec IRH et le SATESE le 19 décembre afin de préparer le dossier de demande de subvention qui devra être déposé mi-janvier.

Les travaux ne débuteront pas avant obtention des subventions et vraisemblablement pas avant début 2013. La commune devra solliciter un prêt pour financer les travaux. Le dimensionnement de la station devrait être revu à la baisse 1000 équivalent habitants au lieu de 1200.

## **VI- BUDGET – FINANCES**

### ***A- DETR***

M. le Maire rappelle que la commune obtenu une subvention pour les travaux de voirie de la Gentillerie et que le dépôt d'un dossier de demande desubvention sans réalisation des travaux pénalise les autres communes. Il propose de ne pas déposer de dossier pour 2012 et de préparer ceux à présenter en 2013 et 2014.

### ***B- Régularisations budgétaires***

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de crédits ouverts ou de comptes pour le budget 2011 et propose, de ce fait, les décisions modificatives suivantes:

#### **Désignation des articles**

<b>Num / Chap. Glob.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
020-00	Dépenses imprévues	0.00	-2 700.00
2112-29	Acquisitions foncières	0.00	-12 300.00
212-00 (040)	Agencements et aménagements de terr	0.00	4 000.00
213-00 (040)	Constructions	0.00	21 000.00
21311-34	Hôtel de ville	0.00	8 000.00
2151-00 (040)	Réseaux de voirie	0.00	12 000.00
2182-178	Matériel de transport	0.00	5 000.00
2312-13 (040)	Terrains	0.00	-4 000.00
2313-18 (040)	Travaux divers	0.00	-3 000.00
2313-30 (040)	Constructions	0.00	-4 000.00
2313-34 (040)	Constructions	0.00	-1 000.00
2313-35 (040)	Constructions	0.00	-11 000.00
2315-159 (040)	Installation, matériel, outillage	0.00	-12 000.00
6068 / 011	Autres matières & fournitures	0.00	1 930.00
666	Pertes de change	0.00	70.00
722 (042)	Travaux régie immo corporelles	2 000.00	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>2000,00</b>	<b>2000,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, à main levée, adopte ces régularisations budgétaires.

### ***C- Tarifs de location des salles communales 2012***

M. le Maire invite les élus à modifier les tarifs de location des salles communales et propose soit une augmentation annuelle assez faible, soit une augmentation plus importante tous les 2 ans. Mmes RAVION ET LEBOEUF signalent qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'augmenter systématiquement le tarif de location des salles communales. Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre, décide une augmentation de 1,5% et arrête les tarifs applicables pour les locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme suit :

<b>TARIFS POUR LES "VILLEPERDUSIENS"</b>			
(+ caution de 200 €)	Banquets / Soirées ou dîners dansants	Vins d'honneur	Concours / Jeux Divers
<b>SALLE DES ALBIZIAS</b>			
<b>Petite salle</b>			
Simple utilisation	74,60 €	22,00 €	
Forfait week-end	119,50 €		
<b>Complet (grande + petite)</b>			
Simple utilisation	167,50 €	50,50 €	102,50 €
Forfait week-end	282,00 €		
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
<b>Complet (grande et/ou petite)</b>			
Simple utilisation	187,00 €	50,50 €	102,50 €
Forfait week-end	302,50 €		
<b>SALLE COURBELOUP (louée seulement du 1er avril au 31 octobre)</b>			
Simple utilisation	81,00 €	32,00 €	

<b>TARIFS POUR LES HORS COMMUNE</b>				
(+ caution de 350 €)	Banquets / Soirées ou dîners dansants	Réunions/Vins d'honneur	Compétitions/ Entraînements- danse	Répétitions de musique
<b>SALLE DES ALBIZIAS</b>				
<b>Petite salle</b>				
Simple utilisation	102,50 €			23,60 € la 1/2 journée
Forfait week-end	165,50 €			
<b>Complet (grande + petite)</b>				
Simple utilisation	267,00 €	73,50 €	11,30 € de l'heure	45,70 € la 1/2 journée
Forfait week-end	429,00 €			
<b>SALLE POLYVALENTE</b>				
<b>Complet (grande et/ou petite)</b>				
Simple utilisation	285,00 €	73,50 €	11,30 € de l'heure	45,70 € la 1/2 journée
Forfait week-end	456,50 €			

**Electricité- eau pour les forains: 5,30 €/jour/caravane**

#### **D- Charges locatives 2012**

M. le Maire invite les élus à fixer le montant des charges locatives des divers logements communaux pour l'année 2011 et propose une augmentation des charges générales de 1,45% correspondant à l'augmentation des loyers au 1-07-2011.

Il donne connaissance des divers frais à prendre en compte pour le calcul de ces charges en précisant que pour les logements locatifs collectifs LL1, LL2 et LL3 il avait été décidé préalablement d'incorporer dans ces charges la part fixe de la redevance assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à main levée, une augmentation de 1,45 % environ pour les charges générales et arrête leur montant comme suit :

	<b>LL1: 1 impasse du Vieux Bourg</b>	<b>rue du Vieux Bourg: LL2: au n° 8-10 /LL3: au n° 9</b>	<b>PL1 et 2: 17, 19,23, 25, rue de l'Arche</b>	<b>LBO: 2, impasse du Vieux Bourg</b>
<b>Charges 2012 =2011 +1,45% environ</b>				
<i>Charges générales</i>				
Ménage locaux communs (+1,45%)	599,60	472,75		
Sorties des poubelles (+1,45%)	599,60	472,75		
Entretien des abords (+1,45%)	467,70	363,20		
Frais de gestion (+1,45%)	206,20	202,40	116,00	29,00
<i>Autres charges</i>				
Eau potable locaux communs	320,00	199,00		
Electricité locaux communs	578,00	321,00		
Assurance	164,00	204,00	408,00	49,00
Impôts fonciers	910,00	1069,00	164,00	112,00
Total	3845,10	3304,10	688,00	190,00
Charge par logement et par mois en Euros	<b>35,60</b>	<b>39,33</b>	<b>14,33</b>	<b>15,83</b>
Charge par logement et par mois en Euros n-1	<b>35,12</b>	<b>38,82</b>	<b>14,15</b>	<b>15,62</b>
Augmentation en %	1,0137	1,0133	1,0130	1,0137
Part fixe redevance assainissem/logement/an	55,00	55,00		
Charge par logement et par mois en Euros	<b>40,19</b>	<b>43,92</b>	<b>14,33</b>	<b>15,83</b>
Total N-1	39,45	43,15	14,15	15,62

#### **E- TIPI- Titres payables par Internet**

M. le Maire fait le point sur le projet de mise en place pour les collectivités locales du système de paiement par internet des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ; ceci dans le respect de la réglementation bancaire. Il précise que la nouvelle version permet un accès direct sur le site de paiement de la DGFIP. Il ajoute que ce mode de paiement améliore le recouvrement en phase amiable, donne une image de modernité de la collectivité et favorise le développement de l'e-administration et des services en ligne. Pour l'utilisateur c'est un service accessible 7j/7 et 24h/24 depuis son domicile avec des transactions sécurisées sans formalité préalable.

Il propose de mettre ce service à disposition des usagers pour le paiement des titres concernant les loyers des logements locatifs communaux, les services périscolaires de cantine et de garderie et la redevance assainissement ; service qui devra faire l'objet d'une convention qui formalisera les obligations des parties et les coûts supportés par la collectivité.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre (Céline LEBOEUF) :

- 1- donne son accord pour mettre en place ce système de paiement
- 2- autorise M. le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion afférents.

#### **F- Cantine Garderie**

M. le Maire informe les élus qu'il s'avère nécessaire de modifier le règlement des services périscolaires car les services communaux sont confrontés à des conflits de familles séparées

demandant des facturations dédoublées, des modifications en permanences... Comme il n'appartient pas à la collectivité de gérer ce type de conflit il est décidé d'établir une facture au seul nom de l'allocataire. De ce fait règlement et fiche d'inscription vont être adaptés avec mention du nom et du n° d'allocataire.

### **G- Remplacement du véhicule Kangoo**

M. le Maire rappelle que la commune est à la recherche d'un véhicule pour remplacer le Kangoo récemment volé et brûlé..

### **H- Achat d'un tableau interactif**

M. le Maire informe les élus que les enseignants ont exprimé le souhait que l'école primaire soit dotée d'un second tableau interactif d'un coût d'environ 2500 €. Financièrement cette dépense est largement supérieure aux crédits budgétaires prévus pour l'année scolaire actuelle en matière de dépenses d'investissement. Les élus signalent :

- qu'il ne leur semble pas souhaitable d'affecter tous les crédits au bénéfice d'une seule classe
- que ce projet n'a pas été présenté et discuté au conseil d'école
- que cet éventuel second tableau interactif pourrait être installé côté maternelle afin qu'il y en ait de chaque côté.
- qu'ils n'ont eu aucun retour des enseignants, ni aucune démonstration, suite à la mise en place du 1<sup>er</sup> tableau interactif
- que cet achat ne peut être envisagé pour l'année scolaire 2011-2012.

Xavier GAUTHIER fait observer que ce matériel est complémentaire du livre et qu'il y a un vrai intérêt pédagogique dans l'utilisation de cet outil y compris en maternelle. Céline LEBOEUF signale que les enfants apprécient et que ce matériel est utilisé par les 3 classes primaires.

## **VII- TRAVAUX COMMUNAUX**

### **A- Voirie et résultats de la consultation des entreprises**

M. le Maire fait le point sur la consultation lancée sur liste sans publicité pour les d'aménagement de voirie pour la zone des Coutants et pour le chemin de la Gentillierie. 4 entreprises ont été consultées. 3 entreprises ont déposé un dossier complet avec chiffrage des prestations prévues.

Les offres s'établissent comme suit :

entreprise	Les Coutants Tranche ferme HT	Les Coutants Tranche optionnelle HT	la Gentillierie HT	Total HT	TVA	Total TTC
<b>Colas</b>	85 790,70 €	32 010,00 €	93 643,30 €	211 444,00 €	41 443,02 €	252 887,02 €
<b>Eiffage</b>	97 253,00 €	26 343,00 €	106 347,30 €	229 943,30 €	45 068,89 €	275 012,19 €
<b>Eurovia</b>	101 380,00 €	38 010,00 €	100 996,00 €	240 386,00 €	47 115,66 €	287 501,66 €

M. le Maire propose :

- 1- de retenir l'offre COLAS pour 85 790,70 €.T (tranche ferme les Coutants) et 211 444,00 € HT pour la totalité des travaux, mieux disant
- 2- de lancer les travaux dès le printemps 2012 pour la tranche ferme (Les Coutants)
- 3- d'envisager de faire faire les 2 chantiers dans la foulée et, de ce fait, de négocier les prix.

### **B- Autres travaux de voirie**

Xavier GAUTHIER rappelle qu'il ne faudra pas oublier la mise en oeuvre de la réfection des rampes piétonnes du pont au-dessus de la voie ferrée car cela s'avère urgent.

M. le Maire précise qu'une somme de 50 000 € avait été inscrite au budget 2011 pour ces travaux et propose de consulter l'entreprise COLAS quand elle interviendra sur la commune.

M. le Maire informe les élus que la communauté de communes a mis en place un groupement de commande pour les travaux d'entretien de la voirie et propose d'y adhérer pour les travaux 2013.

### ***B- Accessibilité gare***

M. le Maire présente et commente le compte-rendu de réunion et de visite concernant l'Inter modalité 4 gares Touraine établi par le cabinet MTI Conseil à la demande de la CCSMT

Pour Villeperdue les aménagements des abords et des parkings ont déjà été effectués. Des travaux d'amélioration des cheminements piétonniers (confort et sécurité) sont envisagés :

- réfection de l'enrobé sur les sections de trottoirs au droit de l'autopont et rampes d'accès
- mise en place d'une signalétique piétonne d'identification et directionnelle mentionnant les accès à la gare
- installation de barrières de sécurité au droit des trottoirs sous l'autopont
- création d'un cheminement piétonnier de la rue des Barons à l'accès Est des voies ferrées ; cheminement qui emprunterait des parcelles SNCF et RFF (entre la rampe qui permet de monter sur l'autopont et le logement CHEDOUTEAU) et qui arriverait au pied de l'escalier menant aux quais.

Avec cet aménagement une personne handicapée pourrait se faire déposer côté salle polyvalente le matin et reprendre côté Albizzias le soir avec des déplacements sans escalier...

Il s'avère que les associations de handicapés ne demandent pas que toutes les gares soient complètement accessibles mais qu'un maillage soit réalisé (tous les 20km par exemple).

### ***C- ADAC et projet de réhabilitation de la salle Polyvalente***

M. le Maire précise :

- que l'ADAC vient de fournir la pré-étude concernant le projet de réhabilitation de la salle polyvalente
- qu'il y a lieu de revoir le projet et de retravailler les aménagements à effectuer
- que le chiffrage des travaux à retenir est de l'ordre de 250 000 € H.T.
- que ces travaux pourraient bénéficier d'une aide financière dans le cadre du fonds de solidarité territorial LGV.

### ***D- ADAC et projet de réhabilitation des LL1***

M. le Maire présente la pré-étude établie par l'ADAC concernant le projet de rénovation, d'isolation, voire de redistribution des logements locatifs de l'Impasse du Vieux Bourg.

Il précise :

- que les travaux de rénovation portent sur :
  - \* l'isolation du bâtiment par l'extérieur
  - \* le remplacement des radiateurs, de la VMC et des menuiseries extérieures.
- que les travaux de réorganisation portent sur la redistribution de certains logements pour supprimer des logements de type I bis de moins en moins demandés et créer des logements de type II
- que le chiffrage des travaux à retenir est de l'ordre de 250 000 € H.T.
- que l'emprunt initial concernant ce bâtiment se termine en 2012.

### ***E- Travaux de bâtiments***

M. le Maire rappelle en outre qu'un projet de rénovation et d'agrandissement du restaurant scolaire est aussi à l'étude. Il ajoute que la collectivité va devoir prévoir le financement de ce projet ainsi que celui concernant la réhabilitation de la salle polyvalente et celui afférent au

projet de rénovation, d'isolation, voire de redistribution des logements locatifs de l'Impasse du Vieux Bourg sans oublier, à plus long terme, le remplacement de certains bâtiments scolaires. Il propose d'organiser une réunion de travail spécifique en début d'année 2012.

### **VIII- RECENSEMENT 2012**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le titre V (articles 156 à 158) de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité traite des opérations de recensement et stipule que :

- Le recensement est sous la responsabilité de l'État.
- La réalisation des enquêtes de recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Insee.
- Les communes sont chargées par la loi de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement et reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire.
- Les communes peuvent déléguer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
- L'Insee organise et contrôle la collecte des informations. Les communautés sont recensées par l'Insee.

M. le Maire ajoute, qu'en application de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, et du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, il s'avère nécessaire de créer deux emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population, qui sera d'une durée de 7/8 semaines et qui débutera le 9 janvier 2012 (date de la première séance de formation) avec collecte sur le terrain entre le 19 janvier et le 18 février 2012 pour une fin d'opération au 2 mars 2012 au plus tard.

Il précise :

- Que chaque agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 18/35<sup>ème</sup>,
- Que ces emplois seront pourvus sur la base d'un contrat pris en application de l'article 3, alinéa 2 de la Loi susvisée,
- Que ce type de contrat définira les droits et obligations de chacune des parties,

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de signer l'acte bilatéral pour une durée de 7/8 semaines, susceptible d'être renouvelé une fois pour la même durée, si celle-ci s'avère insuffisante.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, à main levée :

- de créer deux postes de d'agent recenseur à raison d'une durée hebdomadaire de 18/35ème à compter du 9 janvier 2012,
- de pourvoir ces 2 postes par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 2 de la Loi susvisée, pour la durée de 7 à 8 semaines, susceptible d'être renouvelé une fois pour la même durée, si celle-ci s'avère insuffisante
- de définir la rémunération par référence à l'Indice Brut : 295
- d'autoriser M. le Maire à représenter la commune pour la signature du contrat
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2012.

### **IX- REUNIONS A VENIR**

- o Commission du Personnel Communal **Mardi 13 décembre à 18h00** à la Mairie
  - o Commission Maisons Fleuries- à la mairie **Mardi 10 janvier 2012 à 17h00**
  - o Cérémonie des Vœux- salle des Albizzias **Vendredi 13 janvier à 19h00**
  - o Conseil municipal en 2012- à 20h à la mairie
- Les Vendredi 27 janvier - 24 février - 30 mars - 11 mai - 29 juin**
- o Distribution des sacs poubelles- à la mairie **Samedis 7 et 14 janvier 2012**
  - o Réunion de travail espace cinéraire- à la mairie **Mardi 24 janvier à 17h00**

- Réunions de travail projets- à la mairie
- Elections présidentielles- à la mairie
- Elections législatives- à la mairie

**Vendredi 17 février à 18h00**  
**Dimanches 22 avril et 6 mai 2012**  
**Dimanches 10 et 17 juin 2012**

## **X- QUESTIONS DIVERSES**

### ***A- Repas du personnel***

M. le Maire rappelle aux élus que les agents communaux sont rarement présents au banquet communal, qu'il avait été envisagé d'organiser un repas réunissant les agents communaux, les Adjointes, lui-même et leurs conjoints ou conjointes et que la commune ne prendrait en charge que les repas des agents et de leurs conjoints ou conjointes. Ce repas est prévu le 16 décembre prochain. Des élus s'étonnent de ne pas avoir été invités à ce repas. Pour les années à venir, l'ensemble des élus pourra s'associer à cette rencontre.

### ***B- Repas de Noël des écoles***

Les élus sont informés que le repas de Noël de la cantine sera servi le jeudi 15 décembre. Le concours de bénévoles étant bienvenu, Mme LEBOEUF Céline et M. LEGRAND Gérard acceptent d'apporter leur aide.

### ***C- Distribution des sacs poubelles***

M. le Maire informe l'assemblée que la distribution des sacs poubelles est programmée les samedis 7 et 14 janvier. L'aide des élus est sollicitée.

\* Gérard LEGRAND et Philippe LAFARGE seront présents le 7 janvier

\* Arlette DUCHÊNE propose son aide le 14 janvier.

### ***D- Bilan des 10 ans de la Bibliothèque***

Anita RAVION présente le bilan des festivités organisées pour célébrer les 10 ans de la Bibliothèque municipale Lucien BROSSARD, à savoir :

- 360 photos exposées dont 28 nouvelles photos et autant à venir
- 35 personnes présentes à l'inauguration
- 36 participants au concours
- très bonne séance de dédicaces
- excellent spectacle Kamishibai qui a réuni 30 enfants et 20 adultes
- 10 inscriptions nouvelles à ce jour.

### ***E- Décors de Noël***

Mme RAVION demande des explications à propos des décors de Noël dont les remises en état ont été effectuées sans respecter les coloris d'origine.

### ***F- Divers***

Des élus signalent que l'association de gymnastique s'est étonnée du faible montant de la subvention versée par la commune. Des élus demandent que les trous présents aux Coutants (chaussée et/ou accotement) soient rebouchés.

### ***G- Règlement espace cinéraire***

Anita RAVION propose la mise en place d'un groupe de travail pour l'établissement du règlement concernant le futur espace cinéraire. Les personnes suivantes proposent leur participation : Anita RAVION – Thierry ROY – Céline LEBOEUF – Arlette DUCHÊNE.

**Liste et N° des délibérations prises :**

**II- DIVERS-INFORMATIONS - G- Dissolution du Syndicat de Bossée**  
**II- Divers-Informations - H- Syndicat de Bossée- excédent et solde de trésorerie**  
**II- Divers-Informations - L- Nouveaux horaires de trains et Motion**  
**III- LGV - C- CIAF et mise à disposition de salle**  
**IV- COMMUNAUTE DE COMMUNES- RAM et demande de salle**  
**V- Assainissement - A- Régularisations budgétaires**  
**V- Assainissement - B- Admission en non-valeur**  
**V- Assainissement - E- Redevance 2012**  
**VI- Budget – Finances - B- Régularisations budgétaires**  
**VI- Budget – Finances - C- Tarifs de location des salles communales 2012**  
**VI- Budget – Finances - D- Charges locatives 2012**  
**VI- Budget – Finances - E- TIPI- Titres payables par Internet**  
**VIII- RECENSEMENT 2012**

**Liste des contrats et/ou marchés signés :**

**Signature des membres – séance du 9 décembre 2011**

**M. MARIAU Roland, Maire**

**M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe**

**Mme DUCHÊNE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe**

**M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint**

**Mme CUNHA Martine – absente ayant donné pouvoir**

**M. ROY Thierry – Secrétaire de séance**

**Mme LEBOEUF Céline**

**M. MESNARD Olivier – absent ayant donné pouvoir**

**M. LAFARGE Philippe**

**Mme DUFRAISSE Isabelle – absente ayant donné pouvoir**

**Mme MESSIER Carole – absente excusée**

**M. LUCIER Frédéric**

**M. LEBLOIS Roland**

**Mme NOMINE Nathalie – absente ayant donné pouvoir**